

Direction de la formation  
Service commun de formation continue

## Décision

Objet : Décision - Tarif pour une formation en groupe spécifique délocalisée, correspondant au DIU *Echographie en gynécologie obstétrique* en réponse à un appel d'offre de la Direction de la Santé de Polynésie française, à destination de sages-femmes et de médecins polynésiens

- Vu la délibération du conseil d'administration n°2018-75 du 05 novembre 2018 donnant délégation à M. le Président de l'université pour fixer, à titre exceptionnel et en cas d'urgence, des tarifs des formations continues en intra ou en réponse à un appel d'offre ou en partenariat avec un autre organisme de formation (Politique générale de tarification de La formation continue, paragraphe 1.4.)

Sur proposition du doyen de l'UFR de Médecine,

DECIDE

Est approuvé le tarif pour une formation en groupe spécifique délocalisée, correspondant au DIU *Echographie en gynécologie obstétrique* en réponse à un appel d'offre de la Direction de la Santé de Polynésie française, à destination de sages-femmes et de médecins polynésiens.

- Frais de formation :
  - o 25 000€ net de TVA pour la formation décrite ci-après pour un groupe de 10 personnes au maximum, et quel que soit le nombre de personnes.

La prise d'effet est pour les années universitaires 2021-2022 et 2022-2023.

Le Président

*A. Giacometti*

Arnaud GIACOMETTI

Notification à :  
Mme l'Agent comptable  
M. le Directeur des affaires financières  
Mme le doyen de l'UFR de Médecine